

# Fuillet explicatif aux parents PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE Pour un climat scolaire positif

2024-2025

Ce fuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui sera adopté au Conseil d'établissement du 5 décembre 2024.

## POUR MIEUX SE COMPRENDRE

### Violence

- Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son **intégrité** ou à son **bien-être** psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (Art. 13 LIP)

### Intimidation

- « Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré** ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (Art.13, LIP)

### Violence à caractère sexuel

- « Toute forme de **violence commise** par le biais de **pratiques sexuelles** ou en ciblant la **sexualité**, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également à toute autre **inégalité** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes de connotation sexuelle non désirés**, incluant celle relative aux **diversités sexuelles** ou de **genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »

(Dix du site du Protecteur national de l'école)

## QUELLE EST LA SITUATION DE L'ÉCOLE?

### Portrait de l'école

- L'école est située en milieu urbain et a un indice socio-économique de rang décile 6.
- L'école accueille 426 élèves, soit 208 garçons et 218 filles.
- 40 élèves bénéficient d'un plan d'intervention.
- Les familles sont issues de 33 ethnies différentes et 101 élèves n'ont pas le français comme langue maternelle.



Augmenter la proportion d'élèves ressentant avoir **Objectif 1** : un sentiment de justice à la suite des conséquences données lors d'interventions d'ici juin 2025.

- Ce que l'école va faire :
  - Le personnel se réfère à un arbre décisionnel.
  - Le personnel agit de façon constante en retour avec tous les acteurs concernés lors d'interventions.
  - Une voie de communication plus efficace entre tous les intervenants.

Diminuer la proportion d'élèves rapportant souvent ou très souvent s'être fait insulter ou traité de noms d'ici juin 2025.

- Ce que l'école va faire :
  - Intervention immédiate d'un adulte auprès d'un élève distrait s'être fait insulter ou traité de noms.
  - Animation d'un atelier de sensibilisation sur la discrimination et sur l'ouverture aux différences dans chaque classe.
  - Enseignement du contenu du cours CCQ.

### Mesures préventives

### Autres mesures

- Enseignement explicite des règles de vie
- Valorisation des comportements positifs
- Animation d'ateliers en classe
- Etc.

### Pour prévenir la violence à caractère sexuel

- Animation d'ateliers par l'enseignant, l'ADPEC ou d'organismes externes
- Sujet abordé lors de l'enseignement des contenus du cours CCQ

### Mesure de sécurité visant à contraindre la violence à caractère sexuel

### Mesure de sécurité

- Boîte de dénonciation (S.O.S) au centre d'aide
- Animation d'ateliers par différents partenaires (enseignant, ADPEC, organismes externes, etc.)

### Formation obligatoire

- Formation MEQ - 2025

## QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?

### Au moment même où l'acte est constaté

### Des actions sont immédiatement prises :

- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées.
- Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

### Pour l'auteur, la victime et le témoin

### Mesure de soutien et d'encadrement

- Rencontre avec l'élève
- Mesure de protection
- Suivi individuel, de groupe
- Contrat d'engagement
- Rencontre avec le policier éducateur
- Référence à une ressource externe (CISSSO)
- Rassurer quant à la confidentialité de la démarche
- Informer et impliquer les parents dans la démarche

### Sanctions possibles

- Rencontre avec le TES
- Rapport au dossier
- Retrait de classe
- Mesures réparatrices
- Perte de privilège
- Suspension interne/externe
- Paiement du matériel endommagé ou brisé

### Suivi

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211 - suivi après 2 jours, 1 semaine et 1 mois)
- Communication avec les parents

### Particularité pour la violence à caractère sexuel

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211)
- Communication avec les parents
- Outils sur les comportements sexualisés (Fondation Marie Vincent)
- Référence à une ressource externe (CISSSO)

## COMMENT L'ÉCOLE ET LES PARENTS PEUVENT-ILS COLLABORER?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

- Dénoncer la situation
- Soutenir votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

### BESOIN D'AIDE?

Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant.

### POUR FAIRE UN SIGNALEMENT À VOTRE ÉCOLE

Tous les signalements sont traités de façon confidentielle.



- 819 777-5921
- [ecole.mont-plu@cspeo.qc.ca](mailto:ecole.mont-plu@cspeo.qc.ca)
- [ecole.mont-plu@cspeo.qc.ca](mailto:ecole.mont-plu@cspeo.qc.ca)
- [ecole.mont-plu@cspeo.qc.ca](mailto:ecole.mont-plu@cspeo.qc.ca)

- Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au Protecteur régional de l'élève.

Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

## RESSOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE

### Personne responsable dans l'école du dossier violence et intimidation

- Priscilla Thibault-Bernier
- 819 777-5921
- [priscilla.thibault.bernier@cspeo.qc.ca](mailto:priscilla.thibault.bernier@cspeo.qc.ca)

### Personne responsable du traitement des plaintes au CSSPO

- Caroline Sauvé
- 819 777-4548 poste 850 701
- [caroline.sauve@cspeo.qc.ca](mailto:caroline.sauve@cspeo.qc.ca)

### Protectrice régionale de l'élève

- Catherine Labelle
- 1 833 420-5233
- [info@pns.qc.ca](mailto:info@pns.qc.ca)
- [www.pns.qc.ca](http://www.pns.qc.ca)

## RESSOURCES EXTERNES

### Ligne Parents

- 1 800 361-8085
- [www.ligneparents.com](http://www.ligneparents.com)

### Service de police de Gatineau

- 819 246-0222
- [www.gatineau.ca](http://www.gatineau.ca)

### CISSO de l'Outaouais

- 811 option 2
- [www.cissoo.qc.ca](http://www.cissoo.qc.ca)

### Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

- 1 800 331-2311
- [www.cavac.qc.ca](http://www.cavac.qc.ca)

### Commission des services juridiques

- 1 800 842-2213
- [www.csj.qc.ca](http://www.csj.qc.ca)

### Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF)

- 819 595-1905
- [www.iasf.org](http://www.iasf.org)

### Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais

- 819 771-7773
- [www.calas.ca](http://www.calas.ca)

### Aidez-moi svp

- [aide.mirovivo.ca](http://aide.mirovivo.ca)